



FORMULAIRE

(Article 20 - Ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales)

Raison sociale (personne morale)	
Statut juridique	
N° d'entreprise	<input type="text"/>

Ce formulaire est réservé aux entreprises sociales agréées en tant qu'**initiative publique d'économie sociale de 1^e catégorie non-débutante**.

Introduction

Ce formulaire a pour objectif d'évaluer la mise en pratique des critères obligatoires déterminés par l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales quant au respect des trois principes suivants :

- la mise en œuvre d'un projet économique ;
- la poursuite d'une finalité sociale ;
- l'exercice d'une gouvernance démocratique.

Pour chacun de ces trois principes, il vous est demandé d'indiquer :

- la mise en œuvre d'un critère obligatoire qui constitue un facteur de succès pour votre organisation et expliquer pourquoi ;
- la mise en œuvre d'un critère obligatoire qui constitue un obstacle pour votre organisation et expliquer pourquoi.

Par « facteur de succès », il faut entendre un élément qui impacte positivement le déroulement de vos activités.

Par « obstacle », il faut entendre un élément qui entrave le bon déroulement de vos activités.

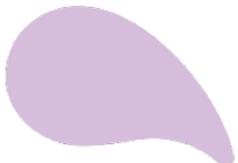


La mise en œuvre d'un projet économique

Les critères obligatoires sont les suivants :

1. L'inscription dans les statuts, l'acte constitutif ou dans la décision de l'autorité publique créant un service, une structure ou une entité d'au moins une activité continue de production de biens et/ou de services.
2. La tenue d'une comptabilité selon un plan comptable minimum normalisé.
3. Pour déterminer un niveau minimum de travail rémunéré de qualité et durable, le nombre de travailleurs doit être d'au moins un équivalent temps plein à durée indéterminée.

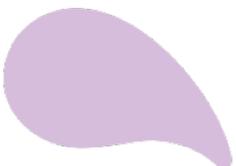
Veillez indiquer, pour un des critères obligatoires ci-dessus, la mise en œuvre qui constitue un facteur de succès pour votre organisation et expliquer pourquoi (maximum 10 lignes)





Veillez indiquer, pour un des critères obligatoires ci-dessus, la mise en œuvre qui constitue un obstacle pour votre organisation et expliquer pourquoi. Avez-vous envisagé des pistes de solution pour remédier à cet obstacle ? (maximum 20 lignes)

Auriez-vous des remarques diverses quant aux critères obligatoires relatifs à la mise en œuvre d'un projet économique déterminés par l'ordonnance ?



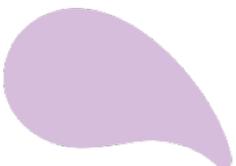


La poursuite d'une finalité sociale

Le critère obligatoire est le suivant :

L'inscription dans les statuts, dans l'acte constitutif ou la décision d'autorité publique créant un service, une structure ou une entité d'une finalité sociale explicite visant soit l'intérêt de la collectivité soit d'un groupe spécifique de personnes ou de ses membres.

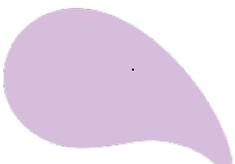
Veillez indiquer si la mise en œuvre de ce critère constitue un facteur de succès pour votre organisation et expliquer pourquoi (maximum 10 lignes)





Veillez indiquer si la mise en œuvre de ce critère constitue un obstacle pour votre organisation et expliquer pourquoi. Avez-vous envisagé des pistes de solution pour remédier à cet obstacle ? (maximum 20 lignes)

Auriez-vous des remarques diverses quant à ce critère obligatoire relatif à la poursuite d'une finalité sociale déterminé par l'ordonnance ?



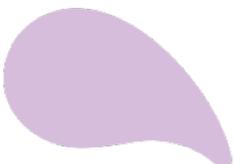


L'exercice d'une gouvernance démocratique

Les critères obligatoires sont les suivants :

1. La publication sur le site web de la personne morale ou à défaut via l'affichage en interne de la liste des membres composant le conseil d'administration ou équivalant au sein des personnes morales de droit public, leurs fonctions respectives ainsi qu'un organigramme reflétant l'organisation interne de l'initiative publique.
2. L'inscription dans les statuts, dans l'acte constitutif ou la décision d'autorité publique de la tenue un fois par an d'une réunion devant se dérouler durant les heures de travail à laquelle sont invités tous les membres du personnel ainsi que les principales parties prenantes abordant notamment les thèmes suivants :
 - le développement économique et social en cours et futur de l'initiative publique ;
 - le bien-être au travail ;
 - une présentation du rapport d'activités et d'un résumé des comptes de l'initiative publique d'économie sociale ;
 - la politique de gestion du personnel, le recrutement et la formation continue.

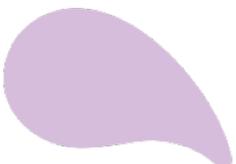
Veillez indiquer, pour un des critères obligatoires ci-dessus, la mise en œuvre qui constitue un facteur de succès pour votre organisation et expliquer pourquoi (maximum 10 lignes)





Veillez indiquer, pour un des critères obligatoires ci-dessus, la mise en œuvre qui constitue un obstacle pour votre organisation et expliquer pourquoi. Avez-vous envisagé des pistes de solution pour remédier à cet obstacle ? (maximum 20 lignes)

Auriez-vous des remarques diverses quant aux critères obligatoires relatifs à l'exercice d'une gouvernance démocratique déterminés par l'ordonnance ?





Signature, nom et qualité de la personne légalement autorisée à engager l'organisation.

Fait à **le**

Nom **Qualité**

Lu et approuvé

Signature

